

# 2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE - CONSOLIDÉE

PROJET ÉOLIEN DES PAQUERIES (79)

COMMUNE DE CIRIERES

OCTOBRE 2022



PE des Paqueries

Valeco

**Identité du Maître d’Ouvrage :**

PE des Paqueries  
SAS – Société de Valeco / EnBW  
SIREN : 901 934 752  
SIRET : 90193475200014  
188 rue Maurice Béjart  
34184 MONTPELLIER



## Table des matières

1	Introduction .....	4
2	Présentation du demandeur .....	4
2.1	Société PE des Paquieries.....	4
2.2	Valeco, une entreprise EnBW .....	5
2.2.1	Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France .....	5
2.2.2	Un acteur présent sur toute la chaîne valeur, du début à la fin des projets.....	5
2.2.3	Une entreprise du groupe EnBW.....	5
3	Localisation du projet.....	8
4	Caractéristiques générales du projet .....	9
5	Historique et concertation du projet .....	11
6	Pertinence du projet.....	12
6.1	Selon des critères environnementaux.....	12
6.2	Selon des critères techniques.....	12
6.3	Selon des critères réglementaires.....	12
6.4	Selon des critères socio-économiques .....	13
6.5	Dimensionnement du projet.....	13
7	Les variantes étudiées.....	14
7.1	Scénario de référence.....	14
7.2	Scénario variante n°1 .....	14
7.3	Scénario variante n°2.....	14
7.4	Scénario retenu : variante n°2.....	15
8	Intégration du projet dans son environnement .....	17

## Table des illustrations

Illustration 1 : La chaîne de valeur de Valeco.....	5
Illustration 2 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW.....	5
Illustration 3 : organigramme du groupe Valeco .....	6
Illustration 4 : Localisation de la zone d'étude .....	8
Illustration 5 : Gabarit des éoliennes .....	9
Illustration 6 : Installation et aménagements en phase d'exploitation.....	10
Illustration 7 : Variante n°1.....	14
Illustration 8 : Variante n°2. ....	15

## Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur .....	4
Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison.....	8
Tableau 3 : Caractéristiques du projet .....	9
Tableau 4 : Principales dates du développement du projet.....	11

## 1 INTRODUCTION

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les éoliennes sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique, Valeco souhaite poursuivre son développement en matière d'énergie renouvelable par le développement du parc éolien des Paquieries sur la commune de Cirières.

La présente demande est faite par la société PE des Paquieries. C'est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien éponyme.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

## 2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

### 2.1 Société PE des Paquieries

Dénomination	PE des Paquieries
N° SIREN	901 934 752
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SAS au capital de 500 €
Actionnariat	Filiale à 100% de Valeco
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	<a href="http://www.groupeValeco.com">www.groupeValeco.com</a>

Tableau 1 : Identité du demandeur

PE des Paquieries est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien des Paquieries.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Camille CHARRIERE  
 camillecharriere@groupevaleco.com  
 06 07 17 20 69

## 2.2 Valeco, une entreprise EnBW

### 2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France

Filiale d'EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, Valeco fait partie du Top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, la société emploie 230 personnes, réparties sur 7 agences en France et 1 au Canada dans les secteurs de l'énergie éolienne, photovoltaïque et biomasse.

Elle est présente sur toute la chaîne de valeur en France et à l'international : de l'identification de sites propices, à la vente d'électricité renouvelable.

Valeco a rejoint le groupe EnBW en juin 2019. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Valeco possède une capacité électrique en exploitation de plus de 500 MW répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires en toiture et au sol et de la biomasse

### 2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaîne valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



Illustration 1 : La chaîne de valeur de Valeco

Chaque projet est mené :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

### 2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW

EnBW est un groupe à actionariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de Valeco et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

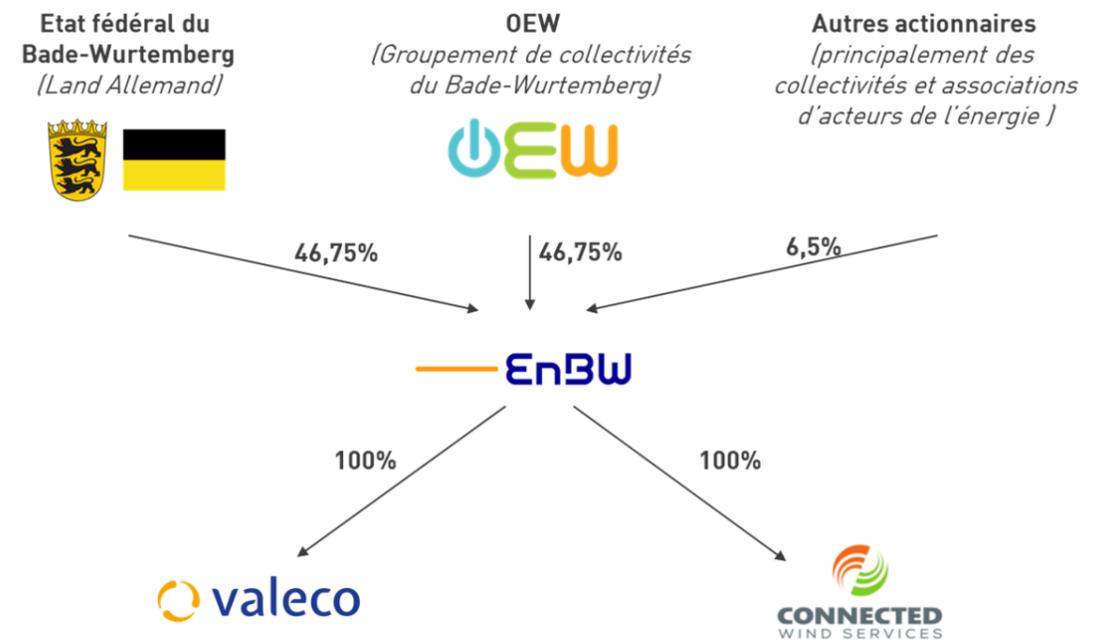


Illustration 2 : Détention du capital de Valeco et du groupe EnBW

Sur le marché français, la société Connected Wind Services (CWS), filiale à 100% du groupe EnBW, a vocation à exploiter et entretenir les éoliennes de Valeco, en direct, sans sous-traiter ces tâches au fabricant des éoliennes.

EnBW en quelques chiffres :

- 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- 13 GW de capacité de production
- 21.000 collaborateurs
- 5,5 Millions de clients
- 18.7 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2019)

En Europe, le groupe possède :

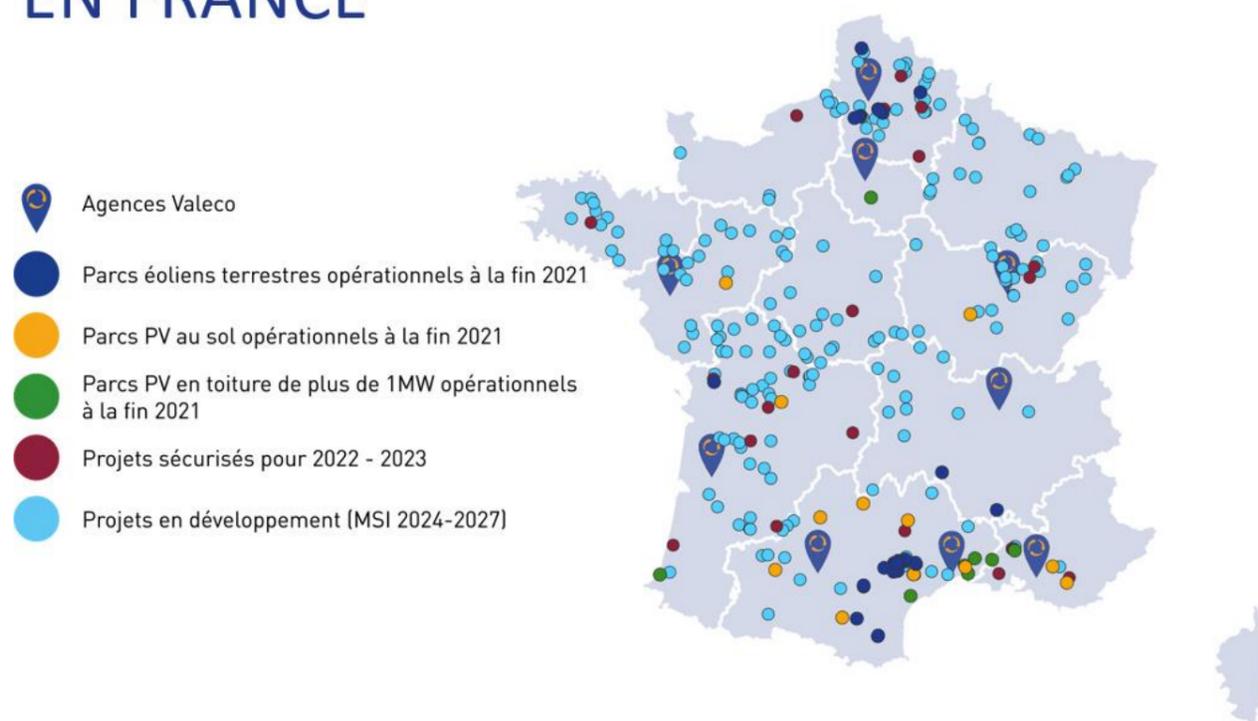
- 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- 500 éoliennes terrestres en exploitation
- 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

Au 31/12/20, en France, Valeco c'est :

- 176 éoliennes en exploitation
- 37 centrales solaires en exploitation (sol + ombrières + toiture)
- 1 site d'essai éolien offshore flottant

Les cartes ci-dessous montrent les centrales de production d'énergie renouvelable de VALECO en France et nos différents projets :

## NOS PROJETS ENR EN FRANCE



- Agences Valeco
- Parcs éoliens terrestres opérationnels à la fin 2021
- Parcs PV au sol opérationnels à la fin 2021
- Parcs PV en toiture de plus de 1MW opérationnels à la fin 2021
- Projets sécurisés pour 2022 - 2023
- Projets en développement (MSI 2024-2027)



(\*) Au travers de sa holding **EnBW France GmbH**

(\*\*) Au travers de sa holding **EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH**

Illustration 3 : organigramme du groupe Valeco

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN  
 Département : Aude (11)  
 Puissance électrique : 11,7MW  
 18 éoliennes  
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE  
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)  
 Puissance électrique : 74 MW  
 31 éoliennes, 6 parcs  
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM  
 Département : Haute-Loire (43)  
 Puissance électrique : 18MW  
 9 éoliennes  
 Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS  
 Département : Somme (80)  
 Puissance électrique : 12 MW  
 4 éoliennes  
 Mise en service : 2014



Parc éolien de FENOUILLEDES :  
 Département : Pyrénées Orientales (66)  
 Puissance électrique : 23,5MW  
 10 éoliennes  
 Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL  
 Département : Hérault (34)  
 Puissance électrique : 500kWc  
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA  
 Département : Lot (46)  
 Puissance électrique : 8 000kWc  
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM  
 Département : Gers (32)  
 Puissance électrique : 10 000 kWc  
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE  
 Département du Tarn (81)  
 Puissance électrique : 4 500 kWc  
 Mise en service : Octobre 2013



Centrale Solaire de Decazeville  
 Département de l'Aveyron (12)  
 Puissance électrique : 11 400 kWc  
 Mise en service : 2017

### 3 LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien des Paqueries s'implante en région Nouvelle-Aquitaine, au Nord-Ouest du département des Deux-Sèvres (79), au sein de la communauté de communes du Bocage Bressuirais.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison répartis sur la commune de Cirières, dans un secteur composé principalement de parcelles exploitées pour l'agriculture et de bocages.

L'habitat environnant se compose de deux centre-bourgs (Cirières et Brétignolles) et de lieudits ou hameaux clairsemés. Le projet, bien qu'implanté sur la commune de Cirières, est en réalité plus proche du centre de Brétignolles.

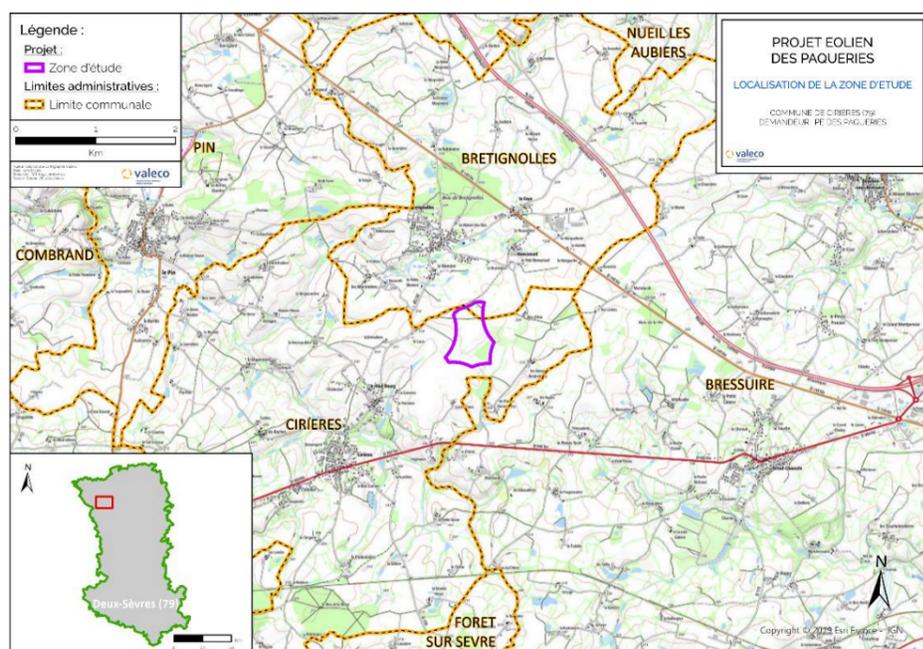


Illustration 4 : Localisation de la zone d'étude

Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 et Lambert II étendu :

	Lambert 93		WGS 84		Lambert II étendu		Altitude	Côte sommitale éolienne NGF (m)	Nom commune
	E_L93	N_L93	Latitude	Longitude	X_L3E	Y_L2E			
E1	425644,83	6645684,34	46°51'17.9748" N	0°36'7.7821" O	375969,43	2210308,97	224,91	367,41	Cirières
E2	425740,7023	6645521,513	46°51'12.8441" N	0°36'2.9059" O	376066,72	2210146,8	227,11	369,61	Cirières
E3	425833,3246	6645359,164	46°51'7.7242" N	0°35'58.1849" O	376160,75	2209985,09	224,35	366,85	Cirières
PDL	425360,7777	6645431,065	46°51'9.3535" N	0°36'20.6431" O	375687,25	2210053,16	213,38	/	Cirières

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et du poste de livraison

## 4 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien des Paquieries regroupe 3 éoliennes de 3,6 MW de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 10,8 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

EnBW (actionnaire à 100% de la société Valeco), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 000 000 € et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 400 000 € de la SAS PE des Paquieries, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

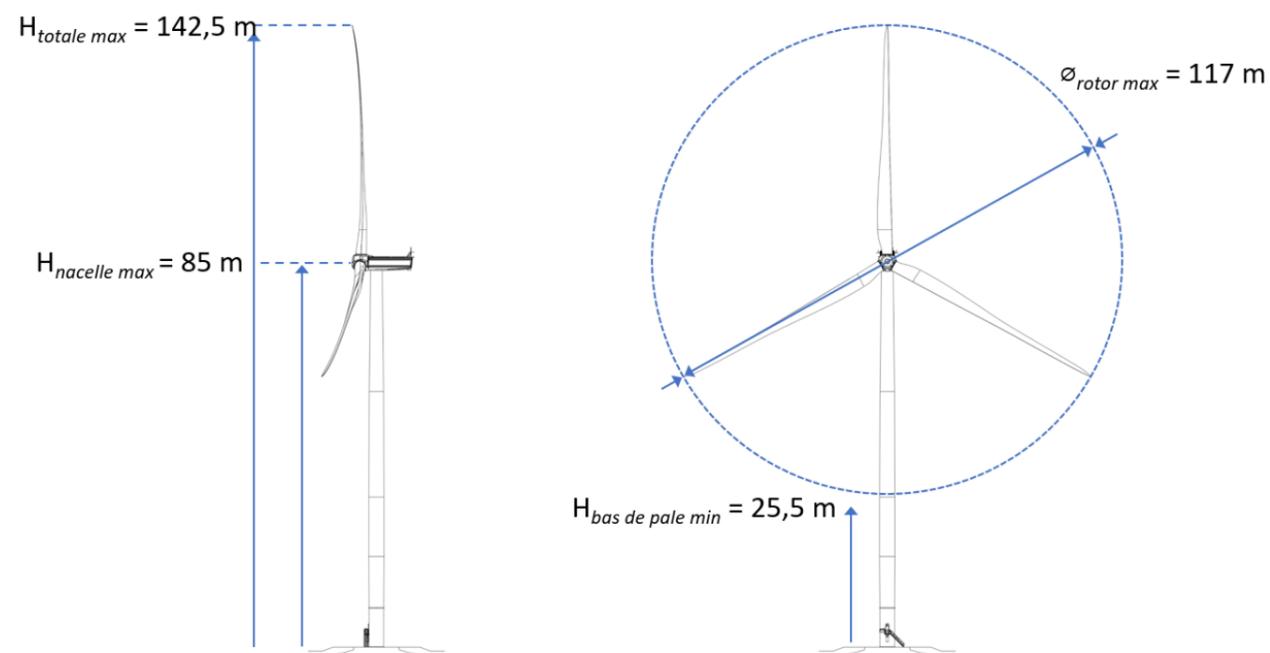


Illustration 5 : Gabarit des éoliennes

La production attendue des 3 éoliennes représentera près de 28 500 MWh/an<sup>2</sup>, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 14 100 personnes, soit les 71 % d'une ville comme Bressuire<sup>1</sup>.

Localisation	Région	Nouvelle-aquitaine
	Département	Deux-Sèvres (79)
	Commune	Cirières
Eoliennes	Puissance unitaire	De 2,2 MW à 3,6 MW
	Nombre	3
	Puissance totale	De 6,6 MW à 10,8 MW
	Diamètre maximal du rotor	117 m
	Hauteur maximale du mât	85 m
	Hauteur maximale en bout de pale	142,5 m
Autres aménagements	Postes électriques	1 poste de livraison (PdL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (1430 ml)
	Fondations	20 m de diamètre max. 4 m de profondeur max
	Plateformes (travaux)	66 x 35 m
	Pistes créées / renforcées	1 468 ml / 2 646 ml
Production	Production annuelle attendue <sup>2</sup>	25 800 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés <sup>3</sup>	5 800
	Equivalent nombre de personnes alimentées <sup>4</sup>	12 800
	Emissions de CO <sub>2</sub> évitées <sup>5</sup>	12 900 tonnes/an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	30 ans
Investissement prévisionnel		Environ 16,2 M€

Tableau 3 : Caractéristiques du projet

<sup>1</sup> Population municipale de Bressuire en 2018 : 19 733 habitants (Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5001880?geo-COM-79049> )

<sup>2</sup> Hypothèse éoliennes de 3,6 MW

<sup>3</sup> Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4 435 kWh/an en 2020 (<https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/observatoire-des-marches-de-detail-du-2e-trimestre-2020>)

<sup>4</sup> Considérant 2,2 personnes par foyer (source INSEE 2018)

<sup>5</sup> <https://www.ademe.fr/etude-filiere-eolienne-francaise-bilan-prospective-strategie> : Etude sur la filière éolienne française : bilan, prospective, stratégie septembre 2017 ADEME

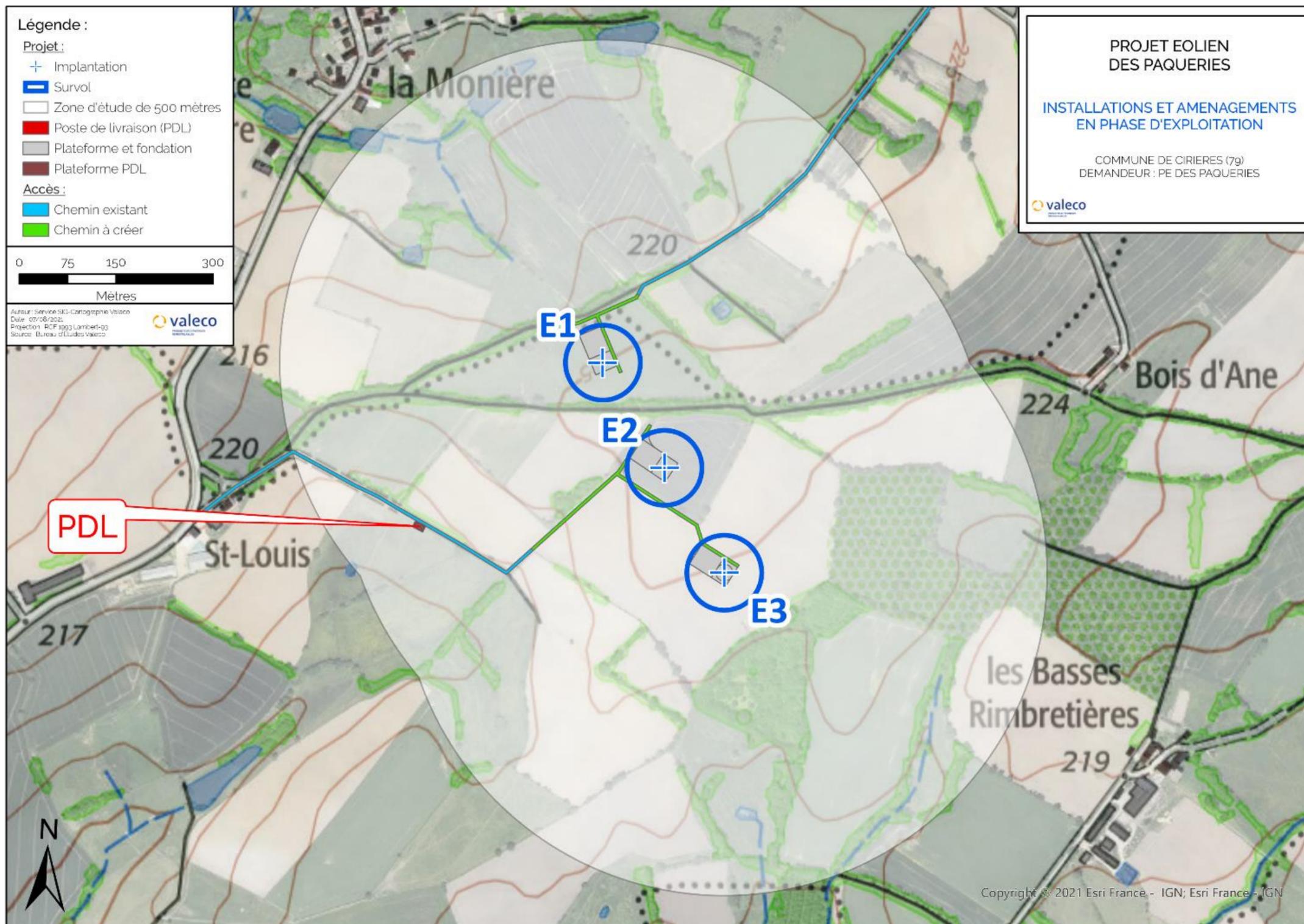


Illustration 6 : Installation et aménagements en phase d'exploitation

## 5 HISTORIQUE ET CONCERTATION DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de la commune de Cirières et la société Valeco ont été initiés en novembre 2018, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'année 2019 a été consacrée aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

La zone d'étude a été retenue car elle présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), absence de servitude réglementaire rédhibitoires (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), solution envisageable de raccordement au réseau électrique...

Ainsi, en 2018, l'ancien conseil municipal de la commune de Cirières a validé son intégration au projet dans le but de développer le parc éolien sur la zone d'étude qui lui avait été présentée.

Les expertises environnementales ont démarré en mars 2020 par l'étude du milieu naturel, suivie d'une étude paysagère et physique, puis de la campagne acoustique en juin 2020.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée au courant de l'année 2021.

Le maire de la commune de Brétignolles fut également rencontré au cours de l'année 2021 et une lettre aux habitants fut distribuée pour informer du développement du projet. Cette information fut complétée par la réalisation d'une concertation préalable en décembre 2021, qui consistait en la mise à disposition d'un résumé du dossier et d'un registre d'observation et en l'organisation de deux permanences d'information en mairie de Cirières. Ces permanences ont réuni plus d'une quarantaine de personnes et ont permis un échange privilégié avec les riverains favorables et défavorables au projet.

DATE		ETAPE
Année	Mois ou saison	Fin de la prospection foncière
2020	Mars	Lancement des études environnementales et techniques
2020	Novembre	Commande de l'étude d'impact sur l'environnement par Valeco
2021	Mars	Finalisation de l'état initial du rapport d'expertises naturalistes par Les Snats
2021	Mai	Finalisation de l'état initial du volet paysage et patrimoine par Encis
2020	Juin	Présentation aux nouveaux élus de la commune
2021	Janvier/Mai	
2021	Juin	Finalisation du scénario d'implantation par Valeco en concertation avec les acteurs
2021	Eté	Caractérisation des impacts et mesures du projet
2021	Juin	Lettre d'information
2021	Décembre	Concertation préalable
2022	Janvier	Finalisation de l'étude d'impact
2022	Février	Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale

Tableau 4 : Principales dates du développement du projet

## 6 PERTINENCE DU PROJET

Par suite d'une phase de prospection menée par la société Valeco à l'échelle du département des Deux-Sèvres, la zone du projet est apparue comme propice au développement d'un projet de parc éolien.

Ainsi, en accord avec le précédent Conseil Municipal de Cirières, la société Valeco s'est lancée dans le développement d'un nouveau projet de parc éolien. Le périmètre retenu pour l'étude des variantes d'implantation, appelé "Zone d'Implantation Potentielle" (ZIP), a principalement été défini sur la base des critères suivants:

### 6.1 Selon des critères environnementaux

#### ➤ Espaces protégés :

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

Aucun espace protégé n'a été repéré au niveau de la ZIP ou de ses alentours.

#### ➤ Milieux naturels :

Le premier zonage environnemental est situé à 8,5 kilomètres du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 2 nommée « Collines vendéennes et vallée de la Sèvre nantaise. Il s'agit principalement d'un ensemble bocager avec vallons et prairies humides. Ce milieu est également riche en biodiversité. L'éloignement de la zone du projet permet de considérer les effets de ce dernier comme négligeables.

Au niveau de l'aire immédiate, l'environnement est surtout constitué de parcelles agricoles et de bocages et bois.

#### ➤ Paysage :

Le projet et l'implantation respectent :

- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;

Quelques sites classés ont été pré-identifiés autour de la zone, sans pour autant posséder de statut de protection incompatible avec le développement d'un parc éolien.

Le contexte bocager et légèrement vallonné de la zone permet de limiter les vues sur les éoliennes du milieu.

### 6.2 Selon des critères techniques

#### ➤ Gisement éolien

Le département des Deux-Sèvres fait partie des départements bien ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 6,79 m/s à 84 m de hauteur.

#### ➤ Accessibilité

La présence de la D149bis ainsi que des voies et chemins communaux permettent d'envisager un accès à la zone du projet.

### 6.3 Selon des critères réglementaires

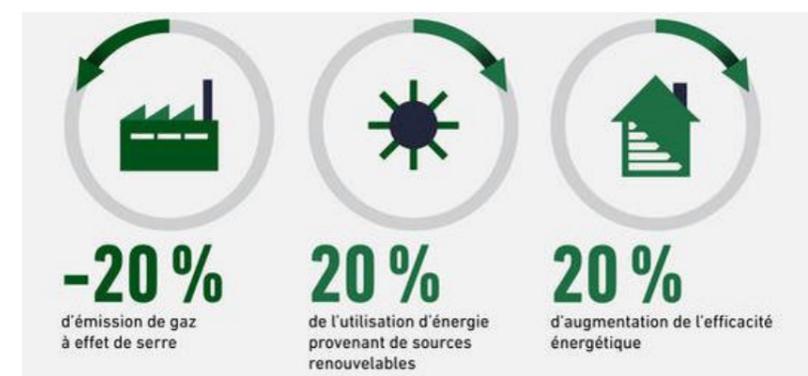
#### ➤ Une contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques à toutes les échelles

En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à 20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO2 des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable en France. Ces ambitions sont déclinées au sein du SRADDET régional qui fixe des objectifs ambitieux pour la nouvelle aquitaine.

Le projet éolien des Paqueries contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par ce plan.



#### ➤ Une zone favorable au développement d'un parc éolien

Au sein du Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes, la commune de Cirières se situe dans une zone favorable au développement éolien. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

➤ **Absence de contraintes réglementaires**

Les services de l'armée et de l'aviation civile ont été consultés afin d'anticiper la présence d'éventuelles contraintes sur la zone.

Le retour de l'armée donne un avis favorable au développement du projet.

Le retour de l'aviation civile a permis d'identifier des contraintes vis-à-vis des structures de La Roche sur Yon et de Rochefort. La taille projetée des éoliennes du projet a ainsi été revue à la baisse, et un nouvel avis favorable de la DGAC nous est parvenu. (consultable en pièce 1)

#### 6.4 Selon des critères socio-économiques

➤ **Volonté politique locale**

L'ancien conseil municipal avait délibéré favorablement à la poursuite des études de faisabilité du projet en 2018.

Le nouveau maire, ainsi que quelques adjoints, ont été rencontrés plusieurs fois au cours des années 2020 et 2021 afin d'échanger sur les évolutions du projet, sans qu'aucune délibération ne soit prise de la part du conseil. Ces discussions ont par exemple permis de mettre en avant la volonté de la commune à ce que le chemin de randonnée présent sur la zone ne soit pas aménagé pour les besoins du parc, volonté qui fut respectée lors de la conception du projet.

Le nouveau conseil municipal a délibéré défavorablement au cours de l'été 2021, une fois l'implantation définie. Cette délibération s'appuie sur la volonté de conserver le bocage de la zone et l'absence de schéma directeur de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

#### 6.5 Dimensionnement du projet

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ **Éloignement vis-à-vis des zones habitées**

Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'étude (rappel : 500m autour du mat des éoliennes), l'habitation la plus proche étant une habitation située sur la commune de Brétignolles, à 539,3 mètres au Nord-ouest de l'éolienne E1.

➤ **Minimisation des impacts sur les milieux naturels**

Les inventaires de terrain réalisés au cours de l'année 2020 ont permis d'identifier les différents enjeux de la zone et de définir un parc qui ne mettrait pas en danger les espèces et habitats remarquables sur la zone.

➤ **Intégration paysagère**

Ce projet s'inscrit dans une entité jugée favorable au développement éolien. Le travail paysager a abouti à un parc éolien composé de 3 éoliennes de 142,5 m maximum en bout de pale et d'un poste de livraison, sur une ligne droite, aux inter distances régulières, et une orientation cohérente avec les lignes de force du paysage.

➤ **Choix du modèle d'aérogénérateur**

Le constructeur n'est pas encore défini à ce stade du projet. Cependant, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que le bout de pale sera situé à 142,5 mètres haut au maximum, ce qui limite les emprises sur les champs de vision.

Le bas de pale, situé entre 25 et 30 mètres selon le modèle choisi en cas d'autorisation du parc, a également été réfléchi en concertation avec le bureau d'étude biodiversité. Les conclusions de cette réflexion montrent que l'implantation de ce type de gabarit n'entraînera pas de mortalité anormale sur le parc. (voir volet milieu naturel)

## 7 LES VARIANTES ETUDIÉES

Plusieurs scénarios ont été étudiés, permettant d'optimiser le projet et de déterminer la variante d'implantation présentant le meilleur compromis.

### 7.1 Scénario de référence

Selon le 3° de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet (objet de la présente partie) appelé « scénario de référence ».

D'un point de vue du milieu physique, la zone se situe à l'écart des cours d'eau et de la majorité des risques naturels.

D'un point de vue milieu naturel, le site est dominé par une activité agricole et un bocage plus ou moins conservé. Les pratiques agricoles seront donc la principale influence de l'évolution des habitats et espèces présentes. A moyen termes, celles-ci devraient perdurer.

D'un point de vue acoustique, la source sonore principale est l'activité anthropique, qui devrait rester inchangée. De plus, le parc sera bridé afin que les émergences réglementaires soient respectées.

D'un point de vue paysager, les photographies des années 1950 montrent que la taille des parcelles a eu tendance à augmenter, au détriment des haies et bois qui subsistent malgré tout. C'est cette dynamique qui pourrait être imaginée en l'absence du projet.

Face à ces données, il est probable qu'aucune évolution notable ne soit envisagée dans un avenir proche en l'absence du projet éolien des Paquieries.

### 7.2 Scénario variante n°1

La variante 1 est composée de 3 éoliennes en ligne droite axée nord-ouest/sud-est d'une hauteur maximale de 142,5 m en bout de pale.

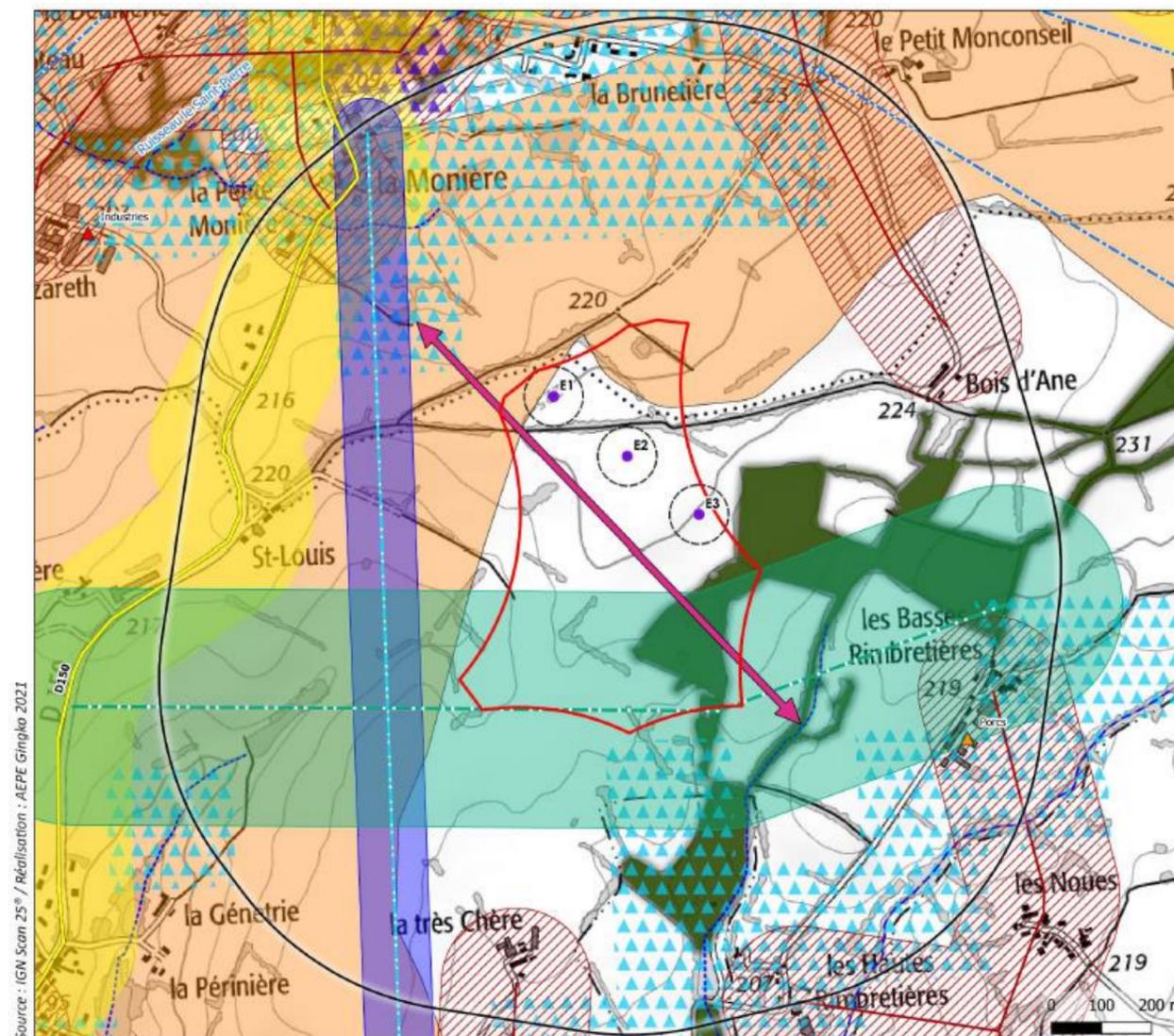


Illustration 7 : Variante n°1

### 7.3 Scénario variante n°2

La variante 1 est composée de 3 éoliennes en ligne droite axée nord-ouest/sud-est légèrement plus verticale d'une hauteur maximale de 142,5 m en bout de pale.

7.4 Scenario retenu : variante n°2

Le choix du site est pleinement justifié par la possibilité d'injection de l'électricité sur le réseau, le potentiel éolien de vent intéressant, un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées ainsi qu'un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs. Le choix de l'implantation fait intervenir différents experts permettant ainsi de retenir le meilleur compromis entre toutes les variantes envisagées du point de vue du milieu humain, de l'impact sur le milieu naturel et de l'impact sur l'environnement paysager.

Ici, les deux variantes sont très similaires. Cependant, la variante 2 fut choisie pour des raisons d'éloignement aux haies légèrement plus important, ainsi qu'un éloignement aux habitations alentours également supérieur au niveau de E2 et E3 notamment.

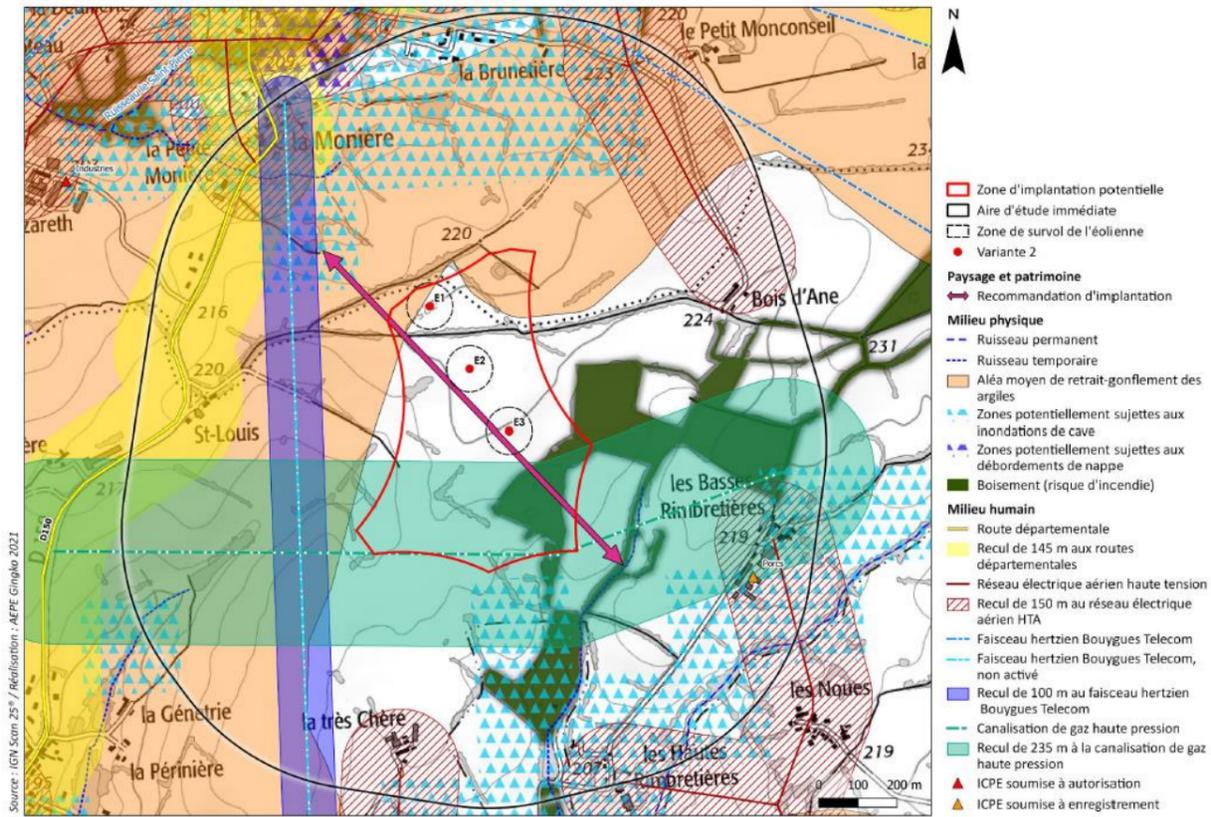


Illustration 8 : Variante n°2.

Ci-après est présenté le plan réglementaire du projet dans sa variante définitive. Ce plan est disponible au sein de la Pièce 10 – « Eléments graphiques du dossier ».

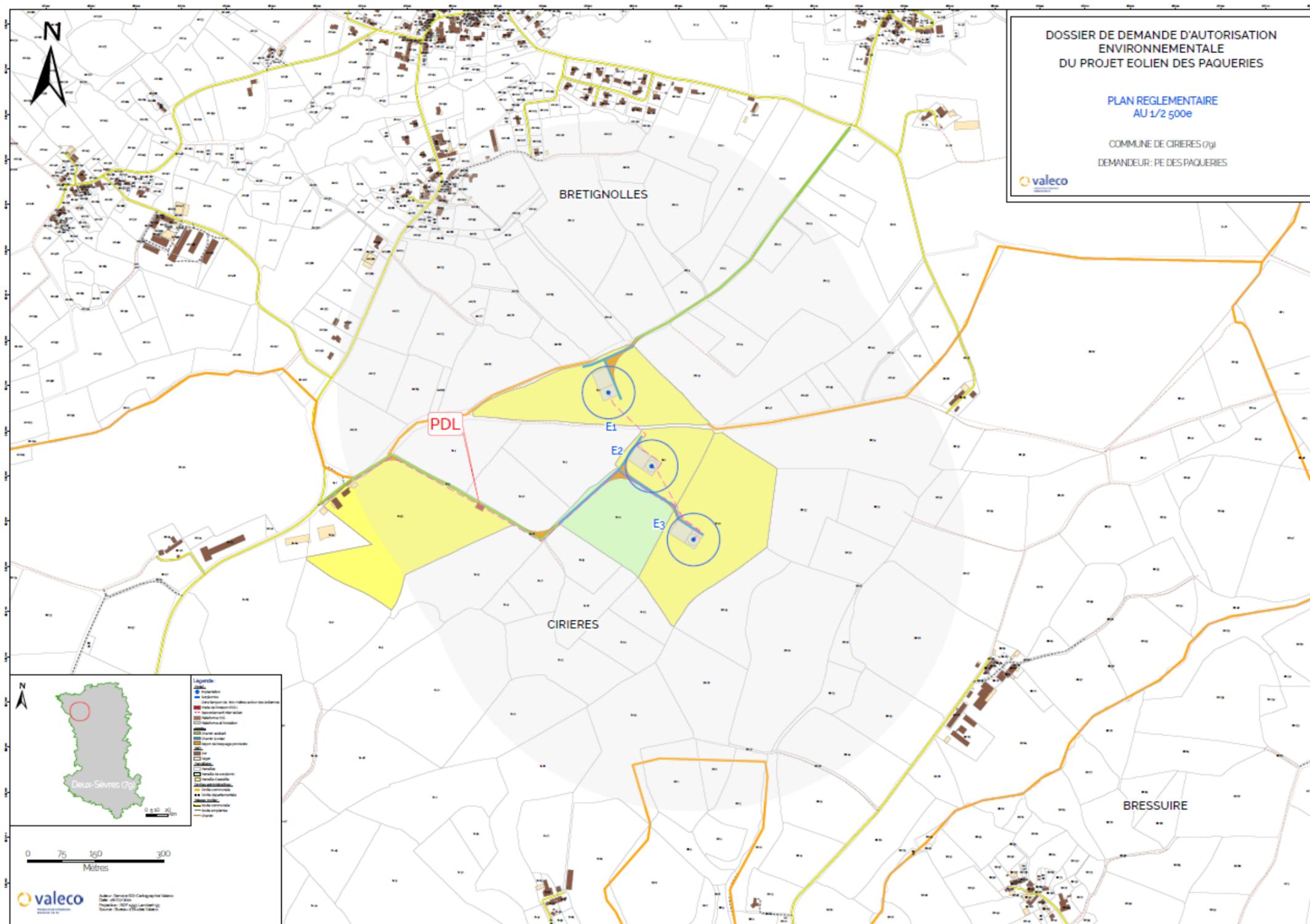


Illustration 9 : Plan réglementaire du projet éolien

## 8 INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude ENCIS.



*Illustration 10 : Photomontage n°12 depuis La Faye à Brétignolles dans l'aire d'étude immédiate (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6)*



*Illustration 11 : Photomontage n°25 depuis le Brénelière à Cirières dans l'aire d'étude immédiate (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 6)*